



CONSEIL PROVINCIAL DU 22 FÉVRIER 2022

Le Gouverneur face à deux ans de crises

Deux années de gestion de crises diverses ! Le Hainaut n'a pas échappé à la succession de situations difficiles qui ont marqué l'actualité de ces derniers mois. Le Gouverneur Tommy Leclercq en a fait le bilan devant le Conseil provincial. La gestion de la pandémie a mobilisé ses services dès mars 2020. Une mission triple : le contact avec les communes en tant que commissaire du gouvernement et une réponse systématique à leurs questions ; une logistique importante dans la distribution du matériel de protection et l'organisation d'interventions dans les 500 maisons de repos et de soins (MRS) du Hainaut, dont plus d'une vingtaine subit encore aujourd'hui des situations de cluster. *« Nous avons créé un comité opérationnel MRS pour en assurer le suivi et nous continuons encore à organiser une analyse permanente de la situation sanitaire générale dans notre Province avec l'Observatoire de la santé »*. L'Institut provincial de formation est également associé à cet accompagnement : il a proposé des formations relatives à l'hygiène répondant aux besoins très spécifiques des Maisons de repos et des soins.

Mais une crise ne survient jamais seule. Les services du Gouverneur ont aussi eu à gérer les inondations de l'été 2021. *« Si le Hainaut est globalement resté dans le vert, c'est en grande partie grâce aux 55 millions investis dans la prévention des inondations par les services provinciaux »*. Le conseil provincial de ce 22 février a d'ailleurs validé de nouveaux investissements pour entamer la construction d'une digue de protection sur le rieu des amours à Tournai.

La grande préoccupation de Tommy Leclercq reste le phénomène des transmigrations. *« Elles sont dix fois plus nombreuses que l'an dernier »*, constate-t-il. Se trouvant sur la route de la Grande-Bretagne, la Province de Hainaut - et notamment ses aires de repos sur les autoroutes - est très concernée par la gestion de ces flux migratoires. Une gestion que le Gouverneur souhaite avant tout humaine.

Asbl provinciales : « en toute transparence »

L'émission Investigation de la Rtbf intitulée « Provinces, le grand ménage » s'est invitée au Conseil provincial et tout particulièrement son chapitre sur les Asbl.

« *Le Hainaut n'a jamais compté 94 Asbl comme l'a laissé entendre cette émission* », a rectifié le Président du Collège provincial Serge Hustache en réponse à une question de la Conseillère Ayse Aktas.

Au moment où le Ministre de tutelle a annoncé la réalisation d'un audit et d'un cadastre des Asbl provinciales, cette précision s'avérait nécessaire tout comme une information complète sur un processus de rationalisation engagé depuis 2018.

« *A cette époque, la Province comptait 37 Asbl de catégorie 1, c'est-à-dire purement provinciales, a rappelé le Député. La volonté affichée était alors de les réduire au nombre de 16. Aujourd'hui, en moins de 4 ans, 13 ont été supprimées, fusionnées ou transformées en régies ordinaires. Les cinq Asbl liées aux Instituts médico-pédagogiques comme le centre Arthur Centre Régniers seront dissoutes courant de cette année. Il restera alors à mettre fin aux activités de trois dernières associations pour atteindre notre objectif* ».

En Hainaut, ce processus est accompagné par l'Audit interne provincial, une instance autonome de contrôle régie par un comité d'audit indépendant.

Les Asbl qui seront préservées dans les secteurs social, culturel ou scientifique ont un lien direct avec l'Autorité provinciale. Elles sont soumises à des contrats de gestion permettant d'évaluer la bonne utilisation du financement qu'elles reçoivent. Le Conseil provincial a accès chaque année au rapport de l'Audit interne. Et dans le cadre du plan d'économies mis en place pour satisfaire à l'obligation wallonne de financement des zones de secours, elles ont été invitées à participer à l'effort durant cette année 2022 par un prélèvement en faveur du budget provincial (contribution à l'effort collectif de 2 millions d'euros).

« *Le paysage que trouvera l'administration wallonne lors de son audit est donc un paysage assaini et transparent. Les Asbl provinciales ne sont pas des OVNI. Même si les clichés ont la vie dure, la Province est un service public en recherche des meilleurs modes de fonctionnement en faveur du citoyen et dans le respect des législations* ».

Un nouveau projet pour les pensionnaires du Centre Régniers

Répondant à une question du Conseiller provincial Ecolo sur les relations entre la Province de Hainaut et l'Asbl Vestric pour l'hébergement d'enfants dans le sud de la France (également évoquées dans l'émission Investigation), la Députée provinciale Fabienne Devillers a souhaité clarifier le cheminement d'un long dossier.

Pour lever les conflits d'intérêt entre entités privées et publiques, la Province avait commandité deux audits qui ont abouti à la conclusion de contrats de bail, fruit de longues et difficiles négociations.

« *Mais la Province a rompu toute forme de relation avec l'Asbl Vestric en 2019 en raison des prétentions financières de celle-ci, de frais de fonctionnement trop importants et des difficultés d'assurer un encadrement dans le respect des règles de l'Inspection sociale* », a rappelé Fabienne Devillers.

Pourquoi autant de temps ? Parce que le dossier était complexe et que la volonté provinciale a toujours été d'agir avec humanité, sans priver les bénéficiaires d'une alternative. *« C'est avec fierté que j'ai obtenu un vote unanime de l'asbl du Centre Régniers en 2019 pour notifier à l'asbl Vestric la résiliation du bail moyennant la promesse de tout faire pour maintenir la possibilité de vacances pour les pensionnaires du Centre ».*

La Province de Hainaut entend en effet continuer à proposer des séjours de loisirs ainsi que des hébergements de qualité aux bénéficiaires de ses structures sociales. Devant les coûts excessifs de location des différentes structures privées en Hainaut et à l'étranger, devant la vétusté de certaines d'entre elles, un masterplan est à l'étude pour limiter au maximum les conventions de location et doter le centre Régniers de nouveaux bâtiments, complètement adaptés. Manière de tourner définitivement la page d'une histoire déjà révolue car si des frais ont encore été engagés en 2020, c'est parce que *« le bail avait été résilié en novembre 2019 mais que nous étions dans la période des trois ans de préavis et le loyer était donc dû ».*